



Commune des Avirons

Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 septembre 2013

L'an deux mil treize, le 13 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

20 SEP. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **5 septembre 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki

Absents : Mme ZETTOR Jacqueline - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel

Procurations : Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. SERMANDE Jean-Pierre** a donné mandat à M. MONDON René - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10/ Construction du groupe scolaire du Ruisseau
- Approbation de l'opération
- Approbation du plan de financement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du plan de relance régional, il est prévu que l'instruction des dossiers de demande de financement n'intervienne qu'au stade projet finalisé avec production du permis de construire.

Hôtel de Ville

S'agissant du futur groupe scolaire du Ruisseau, le dossier de consultation a été finalisé à la fin du mois d'août 2013.

Le dossier de consultation porte le montant des travaux à un montant de 6 671 453,43 TTC (hors équipement petite enfance qui n'entre pas dans les critères d'éligibilité).

Aux fins de finaliser la constitution du dossier de demande de financement, le Conseil est invité à se prononcer sur le plan de financement.

Pour mémoire, il est rappelé qu'il s'agit de réaliser un groupe scolaire comprenant :

- Un espace maternel de 5 classes avec salles de repos ;
- Un espace élémentaire de 9 classes ;
- Un espace administratif ;
- Des salles pour les intervenants spécialisés, des salles documentaires et informatiques ;
- Des espaces de cour et un plateau noir ;
- Des espaces parking.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant TTC des travaux	6 671 453,43 €
-------------------------	----------------

Financement

Région Réunion	80%	4 919 044,00 €
Commune	20%	1 229 761,00 €
TVA à charge communale		522 648,43 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération ;
- adopter le plan de financement et la participation communale.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve l'opération ;
- adopte le plan de financement proposé et la participation communale ;
- autorise le Maire à solliciter l'octroi des crédits auprès de la Région Réunion dans les meilleurs délais.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

